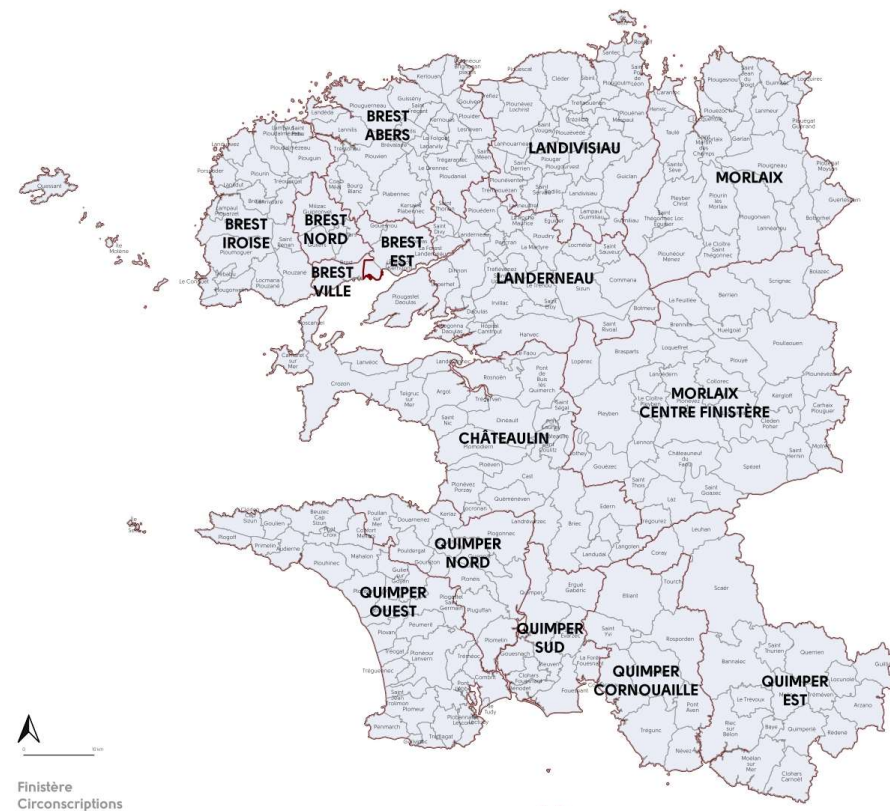


Pôles d'Appui à la Scolarité FINISTÈRE



Enjeux du PAS

Circulaire interministérielle MENESR-DGESCO A1-3/MTSSF du 1er septembre 2025 relative au déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Les pôles d'appui à la scolarité constituent un service rendu aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers et **leurs responsables légaux**, en même temps qu'une organisation qui vient en appui des **communautés éducatives**, dans une logique d'accessibilité universelle.

« On désigne par **Besoins Educatifs Particuliers** (BEP) des besoins liés à une situation particulière, impactant la relation à l'école et aux apprentissages ; il s'agit de **contraintes ou d'obstacles** que ne rencontre pas la majorité des élèves. »



écoles



familles



Pôles d'appui à la scolarité

DÉPLOIEMENT DES PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ

NOR : MENE2520651C
Cirulaire du 1-9-2025
MENESR – DGESCO A1-3/MTSSF

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux directeurs et directrices généraux des ARS
Réf. : Code de l'éducation, notamment article L. 111-1 et L. 351-1-1 ; Code de l'action sociale et des familles, notamment article L. 312-1, VII ; circulaire n° DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7-12-2023
Cirulaire abrogée : circulaire n° MENE2416076C du 3-7-2024

Enjeux du PAS

Circulaire interministérielle MENESR-DGESCO A1-3/MTSSF du 1er septembre 2025 relative au déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Ces pôles ont pour objectif de proposer des réponses de **première intention**, rapides et adaptées.

La réponse apportée peut être **pédagogique**, définie et mise en œuvre par le professeur dans sa classe. Elle peut aussi être de l'ordre d'un premier **accompagnement humain**, exercé par un professionnel - éducateur spécialisé, professeur ressource, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), professionnels médico-sociaux, etc... - identifié par le pôle d'appui à la scolarité.

Un **soutien ou un accompagnement spécifique** par des professionnels de l'éducation nationale et/ou du secteur médico-social peut enfin être mobilisé.

**Affiner la compréhension
des besoins de l'élève**

**Conseils et coordination
(avec les ressources
« locales »)**

Tester de nouvelles démarches :

- adaptations pédagogiques (supports, organisation, différenciation),
- matériel pédagogique adapté (outils numériques...),
- soutien éducatif ou médico-social,

Etat des lieux

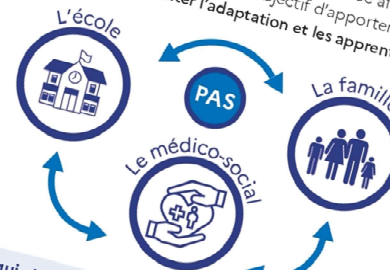
Des PIAL (2021)...
... à 26 PAS inter-degrés et inter-réseaux



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS)

Le Pôle d'Appui à la Scolarité vise à **renforcer et garantir l'accessibilité de l'école** pour mieux scolariser tous les élèves. Ce dispositif propose un **soutien ponctuel** à la scolarité, **dans la classe**, pour des élèves qui en ressentent le besoin. Grâce à l'intervention d'une **équipe pluridisciplinaire**, le PAS vient apporter une expertise croisée afin d'identifier les besoins spécifiques de l'élève. Cet appui ponctuel a pour objectif d'apporter des réponses aptes à **modifier l'environnement scolaire** et à **faciliter l'adaptation et les apprentissages** de l'élève.



- ✓ **Le PAS c'est**
- Une réponse de premier niveau rapide et personnalisée
 - Un dispositif qui accompagne l'accessibilité des enseignements
 - Un lieu d'accueil des familles des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers par une équipe de proximité

- ✗ **Le PAS ce n'est pas**
- Un lieu de soin et de diagnostic
 - Un dispositif réservé aux élèves en situation de handicap
 - Un dispositif qui se substitue à la MDA/MDPH, notamment pour l'obtention de mesures de compensation

- À qui s'adressent les PAS ?**
- Pour tous les élèves de la maternelle au lycée
- Pourquoi faire appel aux PAS ?**
- Apporter aide et soutien aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers
- Qui fait appel aux PAS ?**
- La famille ou l'équipe pédagogique
- Comment procéder ?**
- L'établissement transmet la fiche saisine
 - La famille téléphone ou envoie un courriel

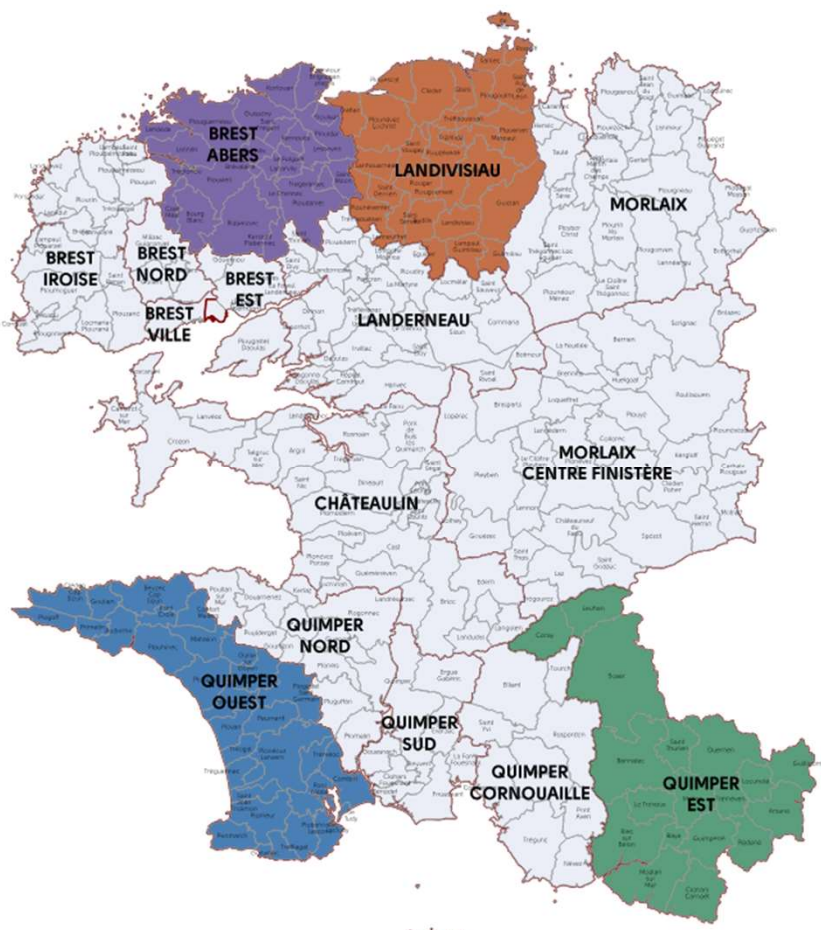
Mettre en place un accompagnement par le PAS en 5 étapes :

1. Je prends contact avec le PAS
2. Je suis contacté par le coordonnateur du PAS
3. La situation est étudiée par l'équipe du PAS
4. Un projet de réponse m'est proposé
5. Le projet est mis en œuvre avec l'établissement



Je commence mes démarches :
plus d'informations actualisées sur le site de la Région académique Bretagne
< sur la page dédiée au Pôle d'Appui à la Scolarité > www.ac-rennes.fr/poles-d-appui-a-la-scolarite-125704

Région académique Bretagne
Finistère
Circonscriptions



Organisation opérationnelle

PILOTES



IEN

.....
Pilote la mise en œuvre
du PAS sur le territoire
et assure le lien avec
les écoles de la
circonscription du 1^{er} degré.



CHEF D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

.....
Participe au pilotage du PAS
et favorise la coordination
avec les établissements
publics du secteur.



CHEF D'ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

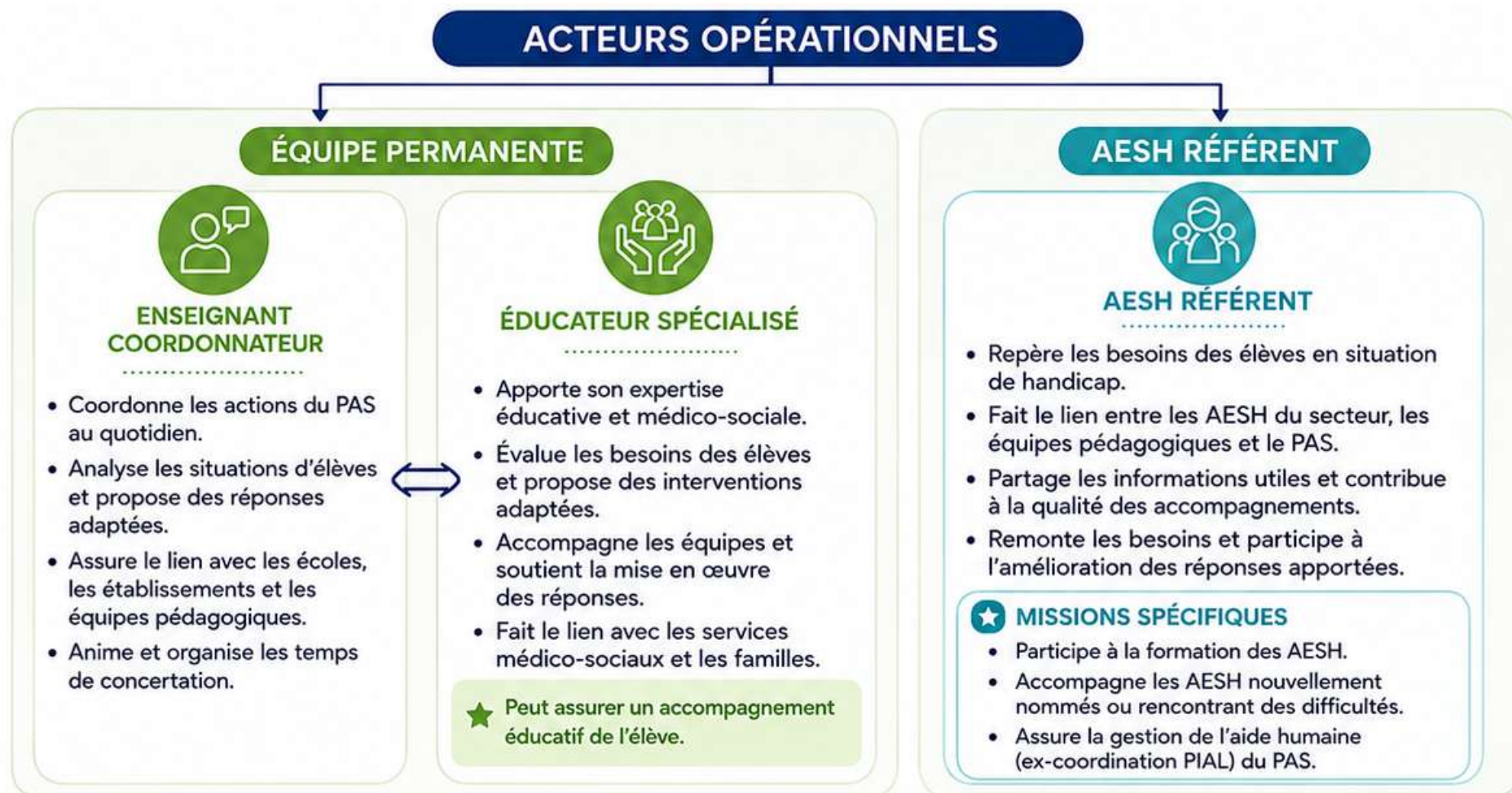
.....
Participe au pilotage du PAS
et favorise la coordination
avec les établissements
privés du secteur.



DIRECTEUR D'ESMS

.....
Représente le secteur
médico-social et contribue
à la coordination des
réponses et des ressources.

Organisation opérationnelle



Ce que cette première année a révélé

L'esprit des PAS :

- La réponse de **première intention** comme posture centrale : accueillir la demande, observer, proposer sans orienter d'emblée vers un dispositif spécialisé.
- Les situations de rupture

Ce que les chiffres disent

Indicateur	Données
Nombre de situations accompagnées	252
Profils majoritaires (âge, type de besoin)	Écoliers C2 70% de garçons 20% d'élèves en situation de handicap Difficultés d'apprentissages Difficultés comportementales
Part des situations ayant nécessité une orientation	15%
Délai moyen entre saisine et première réponse	< 2 jours

Ce que cette première année a révélé

Trois marqueurs essentiels identifiés

LISIBILITÉ

Les écoles sollicitent davantage lorsqu'elles savent :

- qui contacter ;
- pour quoi ;
- dans quels délais.

La qualité d'un PAS se mesure d'abord à sa capacité à être compris par les usagers.

RAPIDITÉ

L'un des apports majeurs du PAS est la réponse de première intention. Une réponse rapide ne signifie pas que tout est résolu. Elle signifie que personne ne reste seul face à une situation qui interroge.

PROXIMITÉ

Les réponses les plus efficaces sont celles qui sont construites au plus près des situations réelles, dans les écoles et les établissements.

Ce qui a changé

La logique de première intention

Le principal apport des PAS est la capacité à agir rapidement sans attendre que les difficultés s'aggravent ou que la seule réponse demeure la compensation.

Auparavant :

- les équipes se retrouvaient parfois seules face à des situations complexes ;
- les demandes étaient orientées rapidement vers les dispositifs spécialisés ;
- les délais pouvaient générer une forme d'attente et de découragement.

Aujourd'hui :

- les situations sont analysées plus précocement ;
- les ressources disponibles sont mobilisées plus rapidement ;
- les réponses sont construites au plus près du besoin.

Les réponses de première intention ont pris différentes formes :

- *conseil aux équipes ;*
- *mobilisation de ressources pédagogiques ;*
- *appui à la relation avec les familles ;*
- *coordination avec les partenaires ;*
- *interventions ponctuelles de professionnels spécialisés.*

Préparation de la RS26 : changement d'échelle

Des PIAL (2021) à 26 PAS (2027)

